

Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente
de la Région de Bruxelles-Capitale



┌ GR. SCOL.DON BOSCO A ┐
└ Chaussée de Stockel, 270 ┘
└ 1200 BRUXELLES ┘
└ ┘

Bruxelles, 20/07/2016

Vos réf. : Votre demande du 20/07/2016

Nos réf. : CP.1983.2234/29/BS

A rappeler s.v.p.

Personne à contacter: B. LEJEUNE BRUNO.LEJEUNE@FIREBRU.BRUSSELS - Tel: 02/208.84.29

Adresse: Chaussée de Stockel, 270
1200 WOLUWE-ST-LAMBERT

Madame, Monsieur,

Concerne : Etude de plans à votre demande

Composition du dossier

Maître de l'ouvrage: GR. SCOL.DON BOSCO A
Chaussée de Stockel, 270
1200 BRUXELLES (02/770.22.21)

Architecte: Atelier 229

Annexe: 4 plans estampillés et paraphés par le SIAMU au 20 juillet 2016.

Description

Demande de permis d'urbanisme à durée limitée (max 18mois) concernant l'installation de classes container temporaire nécessaire à la poursuite des activités scolaires qui ne peuvent plus être exercées sur un site en raison d'un chantier existant.

Démarrage du chantier le 1^{er} septembre suivant PERMIS délivré le 13 mars 2015 ayant la référence 18/PFD/501250

Vu l'étendue des travaux, l'école s'est vu contrainte d'ajouter des containers sur le terrain de sport pour la sécurité des enfants et pour la facilité du chantier

Les containers présents sur le site devraient rester encore au maximum 18 mois sur le site (objectif : la fin du chantier est pour août 2017).

Les différents containers seront évacués une fois le projet d'extension réalisé.

Il s'agit donc d'une situation transitoire

Réglementation générale

NBN S 21-204 concernant la protection contre l'incendie dans les bâtiments scolaires - Conditions générales et réaction au feu.

Règlement Général pour la Protection du Travail et le Code sur le Bien-être au Travail

Arrêté Royal du 2014/03/28 (M.B. 2014/04/23) relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail

Mesures de prévention contre l'incendie déjà prises

Suite à la visite de ce matin et au dépôt des plans concernant les 2 bâtiments pavillonnaires pour école fondamentale de Don Bosco (Woluwe St Lambert), je vous confirme les points suivants :

1. SIAMU demande 1 extincteur 6kg tous les 150m². S'agissant ici de 2 pavillons de 500m², l'école s'engage à placer 4 extincteurs par pavillon
2. SIAMU demande éclairage de sécurité conforme. L'école s'y engage
3. SIAMU demande réception de l'installation électrique. L'école s'y engage
4. SIAMU demande 6m entre les pavillons. AR soulève une imprécision sur les plans mais l'école et AR s'engage à respecter la distance de 6m entre les pavillons

Avis du Service d'Incendie

Après l'examen des plans soumis à son attention, le Service d'Incendie formule la remarque suivante au sujet des transformations:

Les dispositions de sécurité reprises aux plans et décrites ci-avant doivent être respectées.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Officier-chef de service a.i.,

L'attaché de prévention,



Cdt Ing. I. DEVIJVER

Ing. B. LEJEUNE